

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 JUIN 2014 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.**

Sont présent(e)s Les conseillères, Jacqueline Poirier, Hélène Roussel et Emmanuelle Garnaud, les conseillers, Yves Poussard, Benoit Viel et Stéphane Fraser.

Sont absent(e)s : Aucun

Tous formant quorum avec la présidence du maire Vincent More

Est également présent Le directeur général / secrétaire-trésorier, Louis Breton

**1. Mot de bienvenue à l'assemblée**

La séance débute à 19:35 avec le mot de bienvenue à l'assemblée.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par le maire;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jacqueline Poirier appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-06-126

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour sans modification.

**ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-06-127

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014, tenue à la salle Gilles Moreau.

**4. Suivi des procès-verbaux du Conseil**

Nil

**INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**5. Information du Maire**

Vincent More mentionne que la pose des clôtures municipales est en cours et qu'elle devra être finalisée à la mi-juin.

Suite au sondage effectué sur le projet d'Oléoduc Énergie Est, la Municipalité a déjà reçu plusieurs courriels des citoyen(ne)s opposés au projet. Pour l'instant aucun(e) citoyen(ne) n'est en faveur du projet. La Municipalité relancera son sondage ce mois-ci afin que le plus grand nombre de personnes puisse se prononcer sur le projet.

Vincent More signale que la visite des jeunes, le 24 mai dernier à l'Auberge du Portage, voulant s'installer en région, c'est bien déroulée . Huit jeunes ont participé à ce séjour exploratoire organisé par Place aux jeunes. Ils ont eu droit à un bel accueil à l'Auberge du Portage et un beau témoignage de Catherine-Anne Renaud (nouvelle résidente et entrepreneur à NDP).

Vincent More mentionne que la Municipalité a reçu son nouveau quai.

#### **6. Information des conseiller(ère)s**

Yves Poussard mentionne que le comité des loisirs s'est réuni le 15 mai dernier pour planifier la fête nationale du 23 et 24 juin. La programmation ne devrait pas tarder à vous être transmis. Autrement, on pourra encore une fois compter sur un souper communautaire ( poulet frit au menu), des chansonniers et un feu traditionnel sur le bord de la grève.

Benoit Viel mentionne qu'il a assisté à une présentation de Tourisme Bas-St-Laurent dans le cadre d'une conférence pour l'annonce du tout récent document promotionnel de la région. Notre-Dame-du-Portage est bien sûr à l'honneur dans cette brochure qui sera d'ailleurs lancée officiellement à la halte touristique sur son territoire.

### **ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE**

#### **7. Dépôt des états financiers 2013 et transfert au Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT)**

ATTENDU QUE le directeur général dépose le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2013;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit rapport, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le sommaire des résultats à des fins fiscales consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 s'est soldé par un excédent de 103 113 \$, puis que le sommaire de la situation financière consolidé au 31 décembre 2013 indique un excédent non affecté de 225 331 \$, un excédent affecté de 202 692 \$ de même qu'un fonds pour fins de parcs et espaces verts de 43 834;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-06-128

QUE le Conseil mandate le directeur général à signer et à transférer les états financiers au MAMOT.

#### **8. Annulation des intérêts au matricule # 7295-65-8085 – mauvaise adresse – 30,84 \$**

ATTENDU QU'il y a eu une erreur d'adresse lors de la facturation du compte de taxe annuel concernant le matricule # 7295-65-8085;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une erreur administrative et non celle du propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE les intérêts courus s'élèvent à 30,84 \$ en date du 2 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-06-129

QUE le Conseil autorise le directeur général à annuler les intérêts reliés au compte de taxe du matricule # 7295-65-8085.

#### **9. Annulation d'une taxe de service au matricule # 7293-59-0168 – puisard sans accès – 50,75 \$**

ATTENDU QU'il y a eu une erreur d'identification lors de la facturation du compte de taxe annuel concernant le matricule # 7293-59-0168;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une erreur administrative et non celle du propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la taxe de service – vidange de fosse – s'élève à 50,75 \$;

2014-06-130

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

QUE le Conseil autorise le directeur général à annuler la taxe de service – vidange de fosse – au compte de taxe du matricule # 7295-65-8085.

**10. Transfert de propriété – cadastre # 4 789 037, propriété de la Succession Murielle Soucy Lapointe**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de don d'un terrain situé en bordure du littoral du fleuve St-Laurent, désigné par le cadastre # 4 789 037 et propriété de la Succession Murielle Soucy Lapointe;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de l'époque avait accepté le don du terrain (résolution # 2011-03-897);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil actuel ne souhaite pas donner suite à la résolution # 2011-03-897 pour ne pas créer un précédent et devoir accepter d'autres demandes similaires;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire outiller les gens pour faire face à l'érosion du littoral plutôt que d'acquérir les terrains aux abords du Fleuve, même à titre gratuit;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil ne souhaite apporter aucune charge supplémentaire aux contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-06-131

QUE le Conseil refuse cette demande de don à la Municipalité, qu'il annule par conséquent la résolution # 2011-03-897 et qu'il précise son intention de ne faire aucune acquisition du même type durant son mandat.

**11. Ajustement des fonds affectés et création d'un fonds parcs intergénérationnels**

ATTENDU QUE la Municipalité possède plusieurs excédents affectés à différents projets;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite apporter les modifications suivantes à plusieurs excédents affectés :

- Modifier le fonds « Évaluation municipale » de 30 018 \$ à 15 000 \$, transférer la différence dans le compte général;
- Modifier le fonds « Acquisition de terrains » de 7 998.59 \$ à 0 \$, transférer la différence dans le compte général;
- Modifier le fonds « Placement lié au 150<sup>e</sup> de NDP » de 27 035.80 \$ à 0 \$, transférer la différence dans le compte général;
- Créer le fonds « parcs intergénérationnels » à même un compte déjà existant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-06-132

QUE le Conseil approuve et autorise les modifications spécifiées.

**12. Présentation d'une correction du procès-verbal – Attribution des rôles**

ATTENDU QUE le directeur général a procédé à une correction du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2013, *en vertu du Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 202.1)*;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

ATTENDU QUE la correction consiste à attribuer le numéro de résolution # 2013-11-224c au point « Attribution des rôles aux membres du Conseil pour le prochain mandat, soit de l'année 2013 à l'année 2017, afin d'être conforme avec ce qui a été présenté lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2013.

### **13. Présentation d'une correction du procès-verbal – Autorisation des dépenses février 2014**

ATTENDU QUE le directeur général a procédé à une correction du procès-verbal de la séance du 3 février 2014, *en vertu du Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 202.1)*;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

ATTENDU QUE la correction consiste à changer le montant à la résolution # 2014-02-46, de 110 766.01 \$ pour 346 488.97 \$, afin d'être conforme avec ce qui a été présenté lors de la séance ordinaire du 3 février 2014.

## **COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE**

### **14. Lettre d'appui pour soutenir le service actuel du bureau de poste à NDP**

Vincent More a reçu une lettre du gestionnaire de Postes Canada à St-Pascal qui annonçait son intention d'effectuer des ajustements au niveau des heures d'ouverture du bureau de poste à NDP. Une lettre lui a été envoyée pour annoncer notre profond désaccord et expliquer la baisse d'achalandage au bureau de poste l'année dernière en raison des travaux d'aqueduc. Le Conseil encourage tous les citoyens à utiliser les services de notre maître de poste et faire l'effort d'aller à NDP pour en assurer la pérennité.

## **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **15. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal du CCU, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

ATTENDU QU'Hélène Roussel, comme responsable du CCU, présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.

## **DEMANDE – IMPLANTATION ET INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

### **245, rte du fleuve – ajout d'une portion de toiture**

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'ajout d'une toiture pour couvrir l'accès principal du bâtiment et les fenêtres du volume adjacent;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a déjà fait l'objet d'une dérogation mineure dans la cour avant et qu'il n'est pas souhaitable d'empiéter davantage dans celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la dimension de la toiture devrait couvrir l'accès principal seulement (8') et non pas s'étendre pour couvrir les deux fenêtres du volume adjacent (critère 1 - forme);

CONSIDÉRANT QUE le matériau de recouvrement devrait être en rapport avec la toiture existante du bâtiment (critère 1 - matériau);

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet avec la modification suivante :

- De couvrir l'accès principal du bâtiment seulement avec la toiture proposée;
- D'utiliser du revêtement de bardeau de couleur apparentée à la toiture existante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU avec modification.

#### **409, rte du fleuve – pavage de l'accès des véhicules**

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter le pavage en asphalte de l'accès des véhicules en forme de U;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse a fait une présentation de son projet au CCU;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse a bénéficié d'une délibération avec le CCU et que quelques propositions de rechange ont été suggérées afin de réduire la surface à paver ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU conçoit que la surface à paver est considérable;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet avec la modification suivante :

- De configurer l'accès au véhicules de tel sorte que la partie circulation soit 3 m de large jusqu'à la virée (les parties près de la route du Fleuve) et que la partie stationnement soit selon ce qui a été proposé dans les plans (la partie près de l'accès au bâtiment);
- De mentionner à la demanderesse de réduire la surface à paver autant que possible.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-06-134**

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU avec modification.

#### **770, rte du Fleuve – rénovation de la toiture**

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter le remplacement du revêtement de toiture par du bardeau d'asphalte d'une autre couleur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU ne conçoit aucune objection à cette demande;

QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la rénovation de la toiture telle que demandée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-06-135**

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU sans modification.

#### **882, rte du Fleuve – aménagement d'une plate-bande**

ATTENDU QUE la demande consiste à aménager une plate-bande avec différents végétaux en bordure de la galerie en façade principale;

CONSIDÉRANT QUE le CCU ne conçoit aucune objection à cette demande;

QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter l'aménagement de la plate-bande tel que demandé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-06-136**

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU sans modification.

#### **570, rte du Fleuve – Transformation de la galerie**

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'agrandissement d'une galerie avec un couvert végétal à la base et les mêmes détails architecturaux que la portion existante de même que peindre les détails architecturaux de la galerie de couleur bleue à déterminer par le CCU;

CONSIDÉRANT QUE le treillis de couleur blanche est proéminent dans les constituants de la galerie et de la terrasse existantes;

**CONSIDÉRANT QU'est pointée la couleur bleue Sico 6003-63;**

QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet avec les modifications suivantes :

- D'utiliser un treillis de couleur blanche plutôt qu'un couvert végétal à la base de l'agrandissement de la galerie;
- D'utiliser la couleur bleue Sico 6003-63 pour peindre les détails architecturaux pointés dans la demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU avec modification.

#### **DEMANDE – VARIA**

En ce qui concerne le dossier de la maison patrimoniale « Michaud », le Conseil n'est pas prêt à donner suite à la demande du CCU de se prononcer sur ce dossier.

#### **16. Suivi de la Corporation portageoise de développement (CPD)**

ATTENDU QU'Emmanuelle Garnaud, comme responsable de la CPD, présente sommairement les dossiers en cours de la CPD à l'assemblée.

##### **Dossier Piscine municipale / Espace culturel**

La Corporation portageoise de développement s'impliquera pour recommander des orientations architecturales à la Municipalité. Un dossier sera constitué et une présentation se fera au Conseil prochainement.

##### **Nettoyage des berges du fleuve St-Laurent**

La journée « corvée » pour le nettoyage des berges du fleuve St-Laurent a été un succès malgré les conditions météorologiques. Une douzaine de sacs à ordures ont été ramassés de même qu'un matelas, un banc, un filet, etc.

##### **Comptoir de crème glacée à la piscine municipale**

La Coporation portageoise de développement, en collaboration avec le propriétaire actuel du bâtiment « comptoir de crème glacée », cherche actuellement une alternative afin de maintenir ce commerce en opération cette année.

#### **17. Appui au projet de « Mise en valeur du Sentier du Portage »**

ATTENDU QUE le projet « Mise en valeur du Sentier du Portage » consiste à concevoir et à réaliser certains segments du Sentier du Portage d'autrefois ;

CONSIDÉRANT QUE le Sentier du Portage traverse trois municipalités rurales, soit Notre-Dame-du-Portage, Saint-Antonin et Saint-Hubert sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail devra être constitué, afin de se pencher sur les grandes orientations et les axes prioritaires à développer dans le cadre du projet ;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Mise en valeur du Sentier du Portage » possède à priori les caractéristiques d'un projet structurant pour les communautés rurales de par :

- son approche multisectorielle (implication d'organismes provenant de différents secteurs d'activités) ;
- son rayon d'action étendu (intermunicipal et inter-MRC) ;
- sa capacité à développer de l'emploi et ses retombées économiques potentielles, découlant du développement des attraits significatifs susceptibles d'être exploités le long, ou à proximité des parcours (qualités paysagères, potentiels récréatifs, éléments historiques évocateurs, etc.);
- le développement du sentiment de fierté des communautés résultant de l'attractivité bonifiée des municipalités et de la valorisation du patrimoine culturel et naturel régional.

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet « Mise en valeur du Sentier du Portage », doit être issue d'une concertation des acteurs et partenaires du milieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-06-138

QUE le Conseil de Notre-Dame-du-Portage :

- appuie le projet « Mise en valeur du Sentier du Portage » et la mise en place d'un comité de travail;
- délègue un représentant de la municipalité afin de siéger au sein du comité.

#### 18. Suivi sur la constitution d'une zone industrielle à NDP

Une présentation du projet sur la constitution d'une zone industrielle à Notre-Dame-du-Portage, située au sud-ouest de l'autoroute 20, a été effectuée à la réunion du comité d'aménagement de la MRC le 28 mai dernier. Le dossier est maintenant à l'étape d'être approuvé et soutenu par le Comité d'aménagement de la MRC et, ensuite par le Conseil de la MRC, pour faire une demande d'exclusion de la zone agricole à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ).

#### 19. Demande de subvention – Développement économique Canada (initiative d'investissement local) – 63 000 \$

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage avait prévu rénover et améliorer le Chalet des sports, salle communautaire de la municipalité, dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2014-2016);

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est une construction qui date de l'année 1995;

CONSIDÉRANT QUE des rénovations et des améliorations ont été identifiées sur ce bâtiment lors des dernières années, entre autres dans un rapport d'inspection qui date de septembre 2008;

CONSIDÉRANT QU'il est actuellement nécessaire de remplacer le revêtement de la toiture et le parement des murs, d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment afin de bénéficier des économies d'énergie, d'optimiser l'utilisation de l'eau en installant des toilettes à faible débit, d'améliorer l'acoustique de la salle communautaire, d'ajouter un écran acoustique et esthétique pour séparer la cuisinette de la salle communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage évalue le budget total de ces travaux à 126 000 \$ et souhaite obtenir 63 000 \$ dans le cadre du fonds des initiatives d'investissement local de Développement économique Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-06-139

QUE le Conseil mandate le directeur général à procéder à la demande de subvention et l'autorise à signer les documents afférents.

#### 20. Demande de subvention – Financement agricole Canada (fonds Agriesprit) – 25 000 \$

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage avait prévu aménager un parc intergénérationnel dans le secteur de la rue du parc de l'Amitié dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2014-2016);

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du parc intergénérationnel était prévu depuis quelques années déjà;

CONSIDÉRANT QU'un comité aviseur a été constitué pour identifier les besoins et les attentes de la population en février 2014;

CONSIDÉRANT QU'il est actuellement nécessaire d'y déployer des modules de jeux, des tables, des bancs, des bacs à ordures et recyclage, des arbres et des fleurs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage évalue le budget total de ces travaux à 40 000 \$ et souhaite obtenir 25 000 \$ dans le cadre du fonds Agriesprit de Financement agricole Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-06-140

QUE le Conseil mandate le directeur général à procéder à la demande de subvention et l'autorise à signer les documents afférents.

## **21. Promotion de la municipalité de NDP – publication du prestige**

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup et les municipalités constituantes ont le projet de publier un cahier spécial mettant en vedette le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, comme toutes autres les municipalités constituantes, est invitée à présenter son milieu en obtenant une page (1 200 \$) ou une page et demie (650 \$) promotionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage bénéficie d'un remboursement de 650 \$ de la MRC de Rivière-du-Loup pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-06-141**

QUE le Conseil désire faire la promotion du milieu de Notre-Dame-du-Portage sur une page complète, en assumant le coût résiduel de cette publication, soit 550 \$.

## **22. Autorisation aux locataires de la sacristie d'utiliser le stationnement municipal**

ATTENDU QUE la Fabrique de NDP effectue la location de la sacristie de l'église pour des usages autres que ceux reliés à la Fabrique de NDP;

ATTENDU QUE la Fabrique de NDP loue la sacristie à un organisme qui opère une galerie d'art/artisanat pour la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde le droit d'usage du stationnement de la place de l'Église pour la clientèle de la galerie d'art/artisanat durant la période estivale, sans toutefois lui assigner des cases de stationnement spécifiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Yves Pousard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-06-142**

QUE le Conseil autorise l'usage du stationnement municipal en ces termes.

## **23. Raccordement du 517 rte de la Montagne – autorisation du Conseil pour procéder**

ATTENDU QU'un réseau d'aqueduc privé a été démantelé suite à la réalisation du réseau d'aqueduc public dans le secteur central de NDP;

ATTENDU QUE la Municipalité devait trouver une solution au problème occasionné au 517, route de la Montagne pour lui fournir de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 517, route de la Montagne, est actuellement raccordé de façon temporaire au réseau d'aqueduc de la Municipalité, en attendant de s'entendre avec le propriétaire du 525 rue de la Colline afin de passer la tuyauterie nécessaire à son raccordement définitif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-06-143**

QUE le Conseil approuve et autorise le raccordement du 517, rte de la Montagne, en autant que le propriétaire de cet immeuble s'entende avec le propriétaire du 525 rue de la Colline pour procéder convenablement.

## **24. Cas de la problématique des trottoirs sur la route du Fleuve**

ATTENDU QU'Excavations Bourgoïn Dickner a fait une demande de contre-expertise pour analyser le béton utilisé dans la confection des trottoirs de la route du Fleuve;

ATTENDU QUE le Groupe Roche Itée a vérifié que la contre-expertise était possible selon les plans et devis, mais qu'Excavations Bourgoïn Dickner ne s'est pas prévalu de son droit de recours en temps et lieu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'en tient aux plans et devis avec la pénalité afférente, soit 11 707 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-06-144**

QUE le Conseil avise le Groupe Roche Itée et Excavations Bourgoïn Dickner que la Municipalité s'en tient aux plans et devis et maintient donc la pénalité afférente de 11 707 \$.

**25. Cas du 32, rue du parc de l'Amitié – bris au niveau de la valve d'arrêt intérieure et abaissement du terrain de la propriété**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes de dédommagement liées à un bris de valve d'arrêt intérieure et à l'abaissement du terrain de la propriété située au 32, rue du parc de l'Amitié;

CONSIDÉRANT QUE l'information reçue par les propriétaires de la propriété visée et celle reçue par la Municipalité est contradictoire en ce qui concerne le bris de la valve d'arrêt intérieure, il n'est donc pas possible de prouver un lien de cause à effet entre le bris de la valve d'arrêt intérieure (raccordement au niveau de la propriété privée) et l'abaissement de la conduite donnant accès à la valve d'arrêt extérieure (raccordement au niveau du réseau public);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a aucune obligation ou responsabilité dans le cas du bris de cette valve d'arrêt, en vertu des articles 11.4 et 11.6 du règlement numéroté # 2010-03-290 et intitulé « Règlement sur les branchements à l'égout et au service d'eau de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité va effectuer des travaux pour améliorer le drainage sur la rue du parc de l'Amitié et qu'elle ne souhaite pas donner suite à la demande de dédommagement pour l'abaissement du terrain de la propriété visée afin de ne pas créer de précédent en la matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-06-145**

QUE le Conseil n'entend pas donner suite à ces demandes.

**26. Cas du 617 rte du Fleuve – Litige sur un agrandissement dans la bande riveraine**

ATTENDU QUE le Conseil souhaite faire respecter ces règlements en toute occasion;

ATTENDU QUE la Municipalité a décidé d'entamer des procédures judiciaires pour régler le litige concernant l'agrandissement du bâtiment dans la bande riveraine, situé au 617, rte du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur de la Municipalité a ordonné la démolition et la remise en état des lieux pour le 31 mai 2014 dans une mise en demeure envoyée le 24 février 2014 et que la plaignante a manifesté l'intention de ne pas donner suite à cette ordonnance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie desdites lettres que se sont échangées par la suite, le procureur de la Municipalité, Me Dave Boulianne et l'avocat de la plaignante, Me Marc R. Labrosse, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à leurs présentations lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'il faut une autorisation à Me Dave Boulianne afin de poursuivre les procédures judiciaires nécessaires pour régler ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-06-146**

QUE le Conseil mandate Me Dave Boulianne à poursuivre ces procédures judiciaires et à exiger la démolition de l'agrandissement du bâtiment situé au 617 route du Fleuve.

**27. Préparation des plans et devis pour le pavage du secteur des Îles**

ATTENDU QUE la Municipalité a l'intention de réaliser le pavage du secteur des Îles dès qu'il sera possible d'utiliser la prochaine subvention du programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE ce projet est primordial et que l'équipe municipale se prépare d'avance afin d'être prête à opérer dès que possible;

CONSIDÉRANT QU'il faut obtenir une expertise de l'état de la chaussée afin d'apporter les correctifs nécessaires et ensuite être apte à procéder au pavage comme tel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-06-147

QUE le Conseil mandate le directeur des services techniques à faire faire une expertise de la chaussée avec l'entreprise qui aura soumis la meilleure offre de service. Deux soumissions sont exigées par le Conseil.

**28. Octroi du contrat pour les réfections du pavage du réseau routier local**

ATTENDU QUE la Municipalité procède à des réfections du pavage sur son réseau routier local à tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu trois (3) soumissions et que celle de Pavage Cabano ltée est la plus basse, pour un montant de 242 \$/tonne posée jusqu'à un maximum de 20 000 \$ de travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite établir des bases contractuelles sur les responsabilités et les obligations de l'Entreprise concernant certaines dispositions, notamment l'assurance responsabilité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-06-148

QUE le Conseil mandate le maire et le directeur général à signer le contrat selon ces termes entre la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Pavage Cabano ltée.

**29. Octroi du contrat pour le marquage du réseau routier local**

ATTENDU QUE la Municipalité procède au marquage de son réseau routier local à tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu quatre (4) soumissions et que celle de Marquage et Traçage du Québec inc. est la plus basse, pour un montant de 5 199.34 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite établir des bases contractuelles sur les responsabilités et les obligations de l'Entreprise concernant certaines dispositions, notamment l'assurance responsabilité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-06-149

QUE le Conseil mandate le maire et le directeur général à signer le contrat selon ces termes entre la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Pavage Cabano ltée.

**30. Octroi du contrat pour le parvis de l'église et l'accès à la sacristie**

ATTENDU QUE la Municipalité s'est entendue avec la Fabrique de NDP afin de faire la réfection du parvis de l'église et de l'accès à la sacristie en contrepartie du transfert de propriété du stationnement situé en face de l'église;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu deux (2) soumissions et que celle de Les Paysages du fleuve inc. est la plus basse, pour un montant de 6 227.50 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite établir des bases contractuelles sur les responsabilités et les obligations de l'Entreprise concernant certaines dispositions, notamment l'assurance responsabilité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-06-150

QUE le Conseil mandate le maire et le directeur général à signer le contrat selon ces termes entre la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Les Paysages du fleuve inc.

### 31. Octroi du contrat pour la réfection du terre-plein à la place de l'Église

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite apporter des corrections à la configuration du terre-plein à la place de l'Église afin d'améliorer la circulation routière, notamment celle des autobus scolaires;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu deux (2) soumissions et que celle de Les Paysages du fleuve inc. est la plus basse, pour un montant de 3 650.00 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite établir des bases contractuelles sur les responsabilités et les obligations de l'Entreprise concernant certaines dispositions, notamment l'assurance responsabilité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-06-151

QUE le Conseil mandate le maire et le directeur général à signer le contrat selon ces termes entre la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Les Paysages du fleuve inc.

### 32. Octroi du contrat les travaux au parc de l'Anse

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite effectuer la finition du stationnement, une partie de la canalisation du fossé et de la confection des sentiers dans le parc de l'Anse, aux alentours de l'école de l'Anse;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu deux (2) soumissions et que celle de Soucy à béton enr. est la plus basse, pour un montant d'environ 7 000.00 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite établir des bases contractuelles sur les responsabilités et les obligations de l'Entreprise concernant certaines dispositions, notamment l'assurance responsabilité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-06-152

QUE le Conseil mandate le maire et le directeur général à signer le contrat selon ces termes entre la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Soucy à béton enr.

### 33. Suivi sur les autres projets

ATTENDU QUE la Municipalité a mis en branle plusieurs projets;

ATTENDU QUE lesdits projets concernent :

- Le drainage et la plantation au parc de l'Amitié
  - Le contrat est préparé et les appels de soumission ont été lancés
- La réfection ou confection d'un escalier pour l'accès à l'Édifice municipal
  - On a une idée du coût du projet. Il faut le présenter au Conseil afin de prendre une décision.
- L'entretien des terrains municipaux
  - Le contrat a été octroyé à Norbert Lapointe à 5 290 + taxes, soit la meilleure soumission obtenue sur deux soumissionnaires.
- La clôture de la citerne sur le chemin du Lac
  - Le contrat a été octroyé aux Entreprises Pierre Lévesque à 5 950 + taxes, soit la meilleure soumission obtenue sur deux soumissionnaires.

- L'acquisition d'un ponton
  - Le contrat a été octroyé à Multi-Quai et Usinage B. Beaulieu inc pour un montant total de 5 589 \$ + taxes, soit les meilleures soumissions obtenues sur deux soumissionnaires.

## **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **34. Proclamation des journées de la Culture**

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a déjà manifesté par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-06-153**

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

### **35. Politique salariale des employé(e)s saisonniers**

ATTENDU QUE la Municipalité assure la gestion des cours par le biais du (de la) Coordonnateur(trice) de la piscine municipale et met les installations de la piscine municipale à la disposition des moniteur(trice)s;

ATTENDU QUE la politique salariale des employé(e)s saisonniers a besoin d'être ajustée afin de tenir compte de cette réalité;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie de la dite politique salariale des employé(e)s saisonniers, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite opérer avec des contrats forfaitaires, en fonction des recommandations formulées dans la politique salariale des employé(e)s saisonniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-06-154**

QUE la Municipalité autorise le directeur général à apporter les changements nécessaires.

### **36. Autorisation du budget de la fête nationale**

ATTENDU QUE le comité des loisirs avec la Coordonnatrice aux loisirs ont proposé d'ajuster à la hausse le budget de la fête nationale;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie de ladite proposition d'ajustements budgétaires;

ATTENDU QUE le Conseil effectue une révision budgétaire deux fois par année, soit durant les séances ordinaires d'août et de novembre;

CONSIDÉRANT QUE les ajustements budgétaires pour la fête nationale sont raisonnables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-06-155

QUE le Conseil autorise les ajustements budgétaires proposés.

### ***HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE***

#### **37. Rapport mensuel du Service incendie de RDL**

ATTENDU QUE Benoit Viel, comme responsable de la sécurité civile, présente sommairement les dossiers en cours à l'assemblée.

Le rapport mensuel du Service incendie de RDL fait état de trois interventions :

- Un feu de cheminée au 1014 route de la Montagne
  - Aucun dommage, temps de réponse de 9:34
- Un feu de résidence au 210 route de la Montagne
  - Dommage estimé à 80 000 \$ sur le bâtiment et 25 000 \$ en contenu, temps de réponse de 10:56
- Un feu de plaisance en face du 531 route du Fleuve
  - Aucun dommage, temps de réponse 9:45
- Les visites en matière de prévention incendie se poursuivent.

### ***PARTICIPATIONS, DONNS ET CONTRIBUTIONS***

#### **38. Demande de contribution de Trois-Pistoles en chanson – Laura Tardif**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution de Trois-Pistoles en chanson afin de publier un encart pour Laura Tardif, une artiste de Notre-Dame-du-Portage qui participe au festival;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place, même si la personne considérée réside sur le territoire de la Municipalité, car il est possible de contribuer directement à cette personne, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-06-156

QUE le Conseil n'attribue aucune contribution à Trois-Pistoles en chanson.

#### **39. Dons à de jeunes boursiers de Notre-Dame-du-Portage**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes de contribution de l'Info-Dimanche et du Saint-Laurent-Portage afin de publier un encart pour Julie Pelletier et Charlie Dubé ainsi que Nicolas Lemieux, William Bélanger et Jessé Beaulieu;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place, même si la personne considérée réside sur le territoire de la Municipalité, car il est possible de contribuer directement à cette personne, le cas échéant;

La Municipalité va donc seulement en faire mention dans le prochain Info-Portage.

#### **40. Demande de contribution au Défi Éverest St-Pierre – Lise Lavoie**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite pour la participation au Défi Éverest St-Pierre par Lise Lavoie, la contribution étant faite à la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-06-157

QUE le Conseil contribue avec 100 \$ en contribution pour Lise Lavoie, le chèque étant fait à l'ordre de la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud.

## **SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES**

### **41. Autorisation de dépense – premier versement à la Sûreté du Québec**

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficie des services de la Sûreté du Québec et qu'elle en assume les frais, en deux versements, soit en juin et décembre de chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-06-158**

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 76 949,00 \$.

### **42. Liste des autorisations de dépense et des déboursés effectuées par délégation – mai 2014**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois de mai 2014, et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-06-159**

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 110 963.49 \$.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **43. Période de questions / réponses facultatives**

Des citoyens adressent leurs questions au conseil. Le conseil donne leurs réponses dans la mesure du possible et met en charge son directeur général pour effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- **Commission municipale du Québec** – Un citoyen demande à combien s'élève les frais globaux d'avocats pour la défense des élu(e)s visé(e)s par la plainte et la requête d'en établir les faits par la Commission municipale du Québec. Le montant total s'élève à 6 650 \$ + taxes.
- **Infiltration d'eau dans plusieurs propriétés sur la rte du Fleuve** – Plusieurs citoyen(ne)s mentionnent au Conseil qu'il y a une sérieuse problématique d'infiltration d'eau touchant les propriétés de tout un secteur de la route du Fleuve.
- **Accumulation d'eau sur la rte du Fleuve** – Plusieurs citoyen(ne)s mentionnent qu'il y a accumulation anormale d'eau sur la route du Fleuve entre l'école et l'église de NDP de même qu'en face du 572 et 574 route du Fleuve.
- **Bacs de déchets et de recyclage de l'École de NDP** – Un citoyen s'informe si l'École de NDP a été informée de la problématique qu'occasionne la disposition de ces bacs à ordures et recyclage.

### **44. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de Benoit Viel l'assemblée est levée à 21:18.

---

Vincent More  
Maire

---

Louis Breton  
Directeur général / Secrétaire-trésorier